

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les pensionnés britanniques font appel à la France

460 000 pensionnés britanniques expatriés ont fait appel au président de la France, Monsieur Jacques Chirac, requérant l'appui de ce dernier dans la bataille qui les oppose au gouvernement Blair en vue d'obtenir un rajustement au titre de la parité des pensions versées à ces retraités.

La France détient la présidence du Conseil de l'Union européenne pendant la seconde moitié de l'année courante. Les pensionnés en colère souhaitent que Monsieur Chirac use de son pouvoir de persuasion afin de convaincre le gouvernement du Royaume-Uni de traiter ces infortunés pensionnés expatriés de façon équitable.

Les gouvernements successifs du Royaume-Uni ont constamment refusé d'indexer à l'inflation les pensions d'état de 460 000 (54%) de leurs pensionnés expatriés vivant principalement dans des pays du Commonwealth, la grande majorité étant des ressortissants britanniques et européens. Cependant, la Grande-Bretagne assure la parité aux 390 000 pensionnés expatriés vivant dans quelques 35 autres pays, ainsi qu'aux 11 millions de pensionnés habitant le Royaume-Uni. Tous les pensionnés du Royaume-Uni ont dû verser un montant identique de cotisation durant leur vie professionnelle lorsqu'ils résidaient au Royaume-Uni. Les pensionnés britanniques résidant en Israël, en Europe, en Bosnie-Herzégovine, aux États-Unis ont droit à une pension indexée à l'inflation. Par contre, les expatriés vivant au Canada, en République d'Afrique du Sud, au Zimbabwe, en Grenade et à Trinidad n'ont pas droit à l'indexation.

Selon Wilson Dunn, porte-parole de l'association « L'esprit de franc-jeu, si cher aux britanniques, n'est plus effectivement qu'un mythe », car la Grande-Bretagne est le seul pays de l'OCDE qui pratique la discrimination auprès de certains membres de son programme de contribution obligatoire au plan de retraite.

Parmi les pensionnés les plus âgés, certains reçoivent une pension s'élevant à aussi peu que £ 3.16 par semaine, montant qui n'a pas changé depuis les quelques 30 dernières années.

Les pensionnés britanniques font appel à la France

460 000 pensionnés britanniques expatriés ont fait appel au président de la France, Monsieur Jacques Chirac, requérant l'appui de ce dernier dans la bataille qui les oppose au gouvernement Blair en vue d'obtenir un rajustement au titre de la parité des pensions versées à ces retraités.

La France détient la présidence du Conseil de l'Union européenne pendant la seconde moitié de l'année courante. Les pensionnés en colère souhaitent que Monsieur Chirac use de son pouvoir de persuasion afin de convaincre le gouvernement du Royaume-Uni de traiter ces infortunés pensionnés expatriés de façon équitable.

Les gouvernements successifs du Royaume-Uni ont constamment refusé d'indexer à l'inflation les pensions d'état de 460 000 (54%) de leurs pensionnés expatriés vivant principalement dans des pays du Commonwealth, la grande majorité étant des ressortissants britanniques et européens. Cependant, la Grande-Bretagne assure la parité aux 390 000 pensionnés expatriés vivant dans quelques 35 autres pays, ainsi qu'aux 11 millions de pensionnés habitant le Royaume-Uni. Tous les pensionnés du Royaume-Uni ont dû verser un montant identique de cotisation durant leur vie professionnelle lorsqu'ils résidaient au Royaume-Uni. Les pensionnés britanniques résidant en Israël, en Europe, en Bosnie-Herzégovine, aux États-Unis ont droit à une pension indexée à l'inflation. Par contre, les expatriés vivant au Canada, en République d'Afrique du Sud, au Zimbabwe, en Grenade et à Trinidad n'ont pas droit à l'indexation.

Selon Wilson Dunn, porte-parole de l'association « L'esprit de franc-jeu, si cher aux britanniques, n'est plus effectivement qu'un mythe », car la Grande-Bretagne est le seul pays de l'OCDE qui pratique la discrimination auprès de certains membres de son programme de contribution obligatoire au plan de retraite.

Parmi les pensionnés les plus âgés, certains reçoivent une pension s'élevant à aussi peu que £ 3.16 par semaine, montant qui n'a pas changé depuis les quelques 30 dernières années.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Copie de la lettre à Monsieur Chirac

World Alliance of British Expatriate Pensioners

Australia • Canada • New Zealand • South Africa • Zimbabwe

Ottawa, Canada, le 12 septembre 2000

Monsieur Jacques Chirac
Président de la République française
Palais de l'Élysée
55-57 rue du Faubourg St-Honoré
75800 Paris

Monsieur le Président,

Nous avons écouté avec intérêt votre discours du 4 juillet adressé au Parlement européen et nous vous avons entendu avec satisfaction souligner vos objectifs de réalisation de progrès sociaux en vous servant de la force grandissante de l'Europe.

Nous faisons instamment appel à vous pour nous aider à réparer une grande injustice infligée par le gouvernement du Royaume-Uni à des centaines de milliers de personnes âgées expatriées d'une nation européenne et vivant actuellement dans quelques 150 pays, notamment en Australie, au Canada, en Nouvelle-Zélande, en République d'Afrique du Sud et au Zimbabwe.

Bien que tous ces travailleurs aient dû verser le même montant de cotisation durant leur vie professionnelle au Royaume-Uni, il reste que les gouvernements successifs du Royaume-Uni ont constamment refusé d'indexer à l'inflation les pensions d'état de 460 000 (54%) de leurs ayants droit expatriés habitant dans ces 150 pays étrangers. Cependant, ils assurent la parité aux 390 000 pensionnés expatriés vivant dans quelques 35 autres pays, notamment aux États-Unis, en Israël, en Europe, en Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'aux 11 millions de pensionnés habitant le Royaume-Uni.

L'esprit de franc-jeu, si cher aux britanniques, semble n'être plus qu'un mythe, car la Grande-Bretagne est le seul pays de l'OCDE qui pratique la discrimination auprès de certains membres de son programme de contribution obligatoire au plan de retraite. Dans un même temps, le gouvernement britannique siège en vos tribunaux pour juger de cas de violations des droits de l'homme, alors qu'il refuse le droit à une pension égale à ses propres ressortissants.

Il nous a été fortement conseillé de retenir les services d'avocats et de porter plainte auprès des cours de justice européennes. Une telle démarche, cependant, entraînerait des dépenses de plus de £150 000, montant que ne peut déboursier un expatrié dont la pension minimum était de £10 par semaine en 1974 et est toujours, aujourd'hui en l'an 2000, de £10 par semaine. Le gouvernement britannique ne montre qu'arrogance et indifférence face aux demandes d'équité de tant de ses citoyens vivant à l'étranger.

Suite aux échecs répétés des actions entreprises par les gouvernements du Commonwealth, nous nous voyons contraints de tourner le dos à notre mère patrie, cette dernière ne nous ayant pas fait justice. Nous, membres d'une nation européenne, nous adressons à vous, Monsieur le Président du Conseil de l'Union ainsi qu'à vos collègues au sein de l'Union, afin d'obtenir de la Grande Bretagne qu'elle s'accorde avec les règles européennes. Nous espérons que vous userez de votre pouvoir de persuasion afin de convaincre le gouvernement du Royaume-Uni de traiter ces infortunés pensionnés expatriés de façon équitable.

Espérant que vous examinerez notre demande avec le plus grand soin et dans l'attente confiante de votre appui, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments très respectueux.

Mark Drake

pp. World Alliance of British Expatriate Pensioners

CC. M. Védrine, Président par intérim du Conseil de l'Union européenne, Ministre français des Affaires étrangères.

Personnes-ressource:

(En français) Mark Drake, Hudson, Quebec (GMT-5hrs)

Tél.: 1+ (450) 458 5107

courriel: corsley@sympatico.ca

(In English) Wilson Dunn, Markham, Ontario (GMT-5hrs)

Ph: 1+ (416) 969 8286

e-mail: wilson.dunn@sympatico.ca

Pensionnés britanniques qui ne peuvent quitter la Grande-Bretagne à cause du gel des pensions:

June Borsberry

Ph: (0124) 222 8311

Pour communiquer avec la World Alliance of British Expatriate Pensioners
organization: info@britishpensions.com

Pour information supplémentaire concernant le gel des pensions, veuillez consulter le site Web:

www.britishpensions.com